

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 2 décembre 2024 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **11**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Adjoint
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN (arrivée à 19h45 pour le vote du point n°7 avec procuration à Mme Viviane PAULEN pour les points n°1 à 6), Marie GASSER, Marianne LAVERT, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH.

Conseillers absents : **7**

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER, David BEUCHER, Aurélien ALETON.
M. Michel ETTLINGER qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT.
M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN
M. François GUILLEREY qui donne procuration à Mme Marie GASSER.

Date de la convocation : 25 novembre 2024

Secrétaire de séance : Sarah JEOFFROY

Délibération N°DEL-026-2024

7. Finances locales
7.8 Fonds de concours

OBJET : Convention de paiement pour le financement de la construction d'un groupe scolaire intercommunal et accueil périscolaire GSI GYPSBERG à Schwindratzheim

Le Conseil Municipal,

Vu les travaux du nouveau groupe scolaire intercommunal GYPSBERG réalisés par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

Considérant que les travaux sont préfinancés par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et que les communes de Schwindratzheim, Mutzenhouse et Hohfrankenheim participent au financement par fonds de concours,

Vu le projet de convention de paiement pour le financement du groupe scolaire qui formalise la participation de chacun,

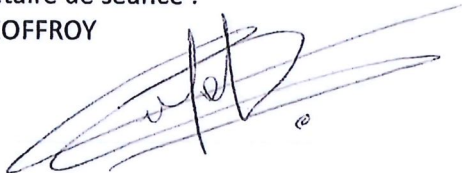
DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention de paiement,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à la signer ainsi que tout avenant à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Sarah JEOFFROY



Le Maire :
Xavier ULRICH

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 04 DEC. 2024

de la publication
et de la mise en ligne le 04 DEC. 2024



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 2 décembre 2024 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **11**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Adjoint
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN (arrivée à 19h45 pour le vote du point n°7 avec procuration à Mme Viviane PAULEN pour les points n°1 à 6), Marie GASSER, Marianne LAVERT, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH.

Conseillers absents : **7**

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER, David BEUCHER, Aurélien ALETON.
M. Michel ETTLINGER qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT.
M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN
M. François GUILLEREY qui donne procuration à Mme Marie GASSER.

Date de la convocation : 25 novembre 2024

Secrétaire de séance : Sarah JEOFFROY

Délibération N°DEL-027-2024

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

OBJET : Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal,

VU les crédits inscrits au budget primitif 2024 de la commune ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2024, afin de pouvoir faire face aux opérations comptables liées à l'activité de la commune ;

AYANT entendu les explications de M. le Maire

DECIDE

- **D'APPROUVER** les modifications budgétaires suivantes :

CHAP.	COMPTE	PREVU	DM	TOTAL
204	2324	200 000,00	142 000,00	342 000,00
21	2151	587 472,81	325 000,00	912 472,81
21	21318	470 000,00	-330 000,00	140 000,00
21	2113	100 000,00	-87 000,00	13 000,00
21	2158	50 000,00	14 000,00	64 000,00
21	21321	110 000,00	-64 000,00	46 000,00
		1 517 472,81	0,00	1 517 472,81

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Sarah JEOFFROY



Le Maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le

04 DEC. 2024

de la publication
et de la mise en ligne le

04 DEC. 2024

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 décembre 2024 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 18

Conseillers présents : 11

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Adjoint
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN (arrivée à 19h45 pour le vote du point n°7 avec procuration à Mme Viviane PAULEN pour les points n°1 à 6), Marie GASSER, Marianne LAVERT, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH.

Conseillers absents : 7

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER, David BEUCHER, Aurélien ALETON.
M. Michel ETTLINGER qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT.
M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN
M. François GUILLEREY qui donne procuration à Mme Marie GASSER.

Date de la convocation : 25 novembre 2024

Secrétaire de séance : Sarah JEOFFROY

Délibération N°DEL-028-2024

7. Finances locales
7.5 Subventions

OBJET : Demande de subvention du Club du 3^{ème} Age de Schwindratzheim

VU la demande en date du 28.10.2024 du Club du 3^{ème} Age de Schwindratzheim, en vue d'obtenir une participation à l'acquisition d'une sonorisation d'un montant de 441.66 € HT, soit 529.98 € TTC,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré.

décide d'attribuer au Club du 3^{ème} Age de Schwindratzheim, une subvention de 177 €, comme soutien au projet d'acquisition d'une sonorisation.

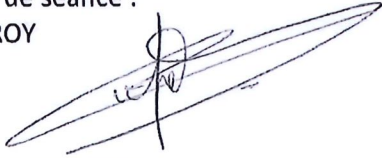
Cette subvention revêt un caractère forfaitaire, non révisable à la hausse, quelles que soient les circonstances.

Les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 65748 du budget communal 2024.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Sarah JEOFFROY

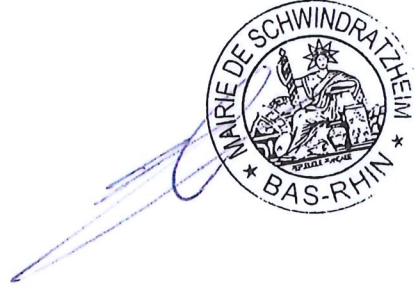


Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 04 DEC. 2024

de la publication
et de la mise en ligne le 04 DEC. 2024

Le Maire :
Xavier ULRICH



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 décembre 2024 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 18

Conseillers présents : 11

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Adjointes
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN (arrivée à 19h45 pour le vote du point n°7 avec procuration à Mme Viviane PAULEN pour les points n°1 à 6), Marie GASSER, Marianne LAVERT, Christian DIEBOLD, Josseline LUTZ, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH.

Conseillers absents : 7

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER, David BEUCHER, Aurélien ALETON.
M. Michel ETTLINGER qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT.
M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN
M. François GUILLEREY qui donne procuration à Mme Marie GASSER.

Date de la convocation : 25 novembre 2024

Secrétaire de séance : Sarah JEOFFROY

Délibération N°DEL-029-2024

7. Finances locales
7.10 Divers

OBJET : Convention de mise à disposition de personnel communal au profit de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn dans le cadre du fonctionnement du groupe scolaire intercommunal et accueil périscolaire GSI GYPSBERG à Schwindratzheim

Le Conseil Municipal,

Vu l'ouverture en septembre 2024 du nouveau groupe scolaire intercommunal GYPSBERG,

Considérant que des agents communaux y interviennent pour la réalisation de missions techniques pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel communal au profit de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn dans le cadre du fonctionnement du groupe scolaire intercommunal et accueil périscolaire GSI GYPSBERG à Schwindratzheim,

Considérant que cette convention permet de formaliser les modalités mise à disposition de personnel communal pour l'exercice de missions techniques au sein du groupe scolaire

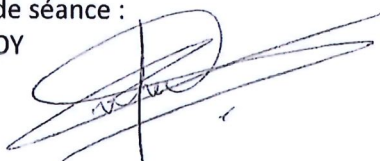
DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention susmentionnée,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à la signer ainsi que tout avenant à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Sarah JEOFFROY



Le Maire :
Xavier ULRICH

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le

04 DEC. 2024

de la publication
et de la mise en ligne le

04 DEC. 2024



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 décembre 2024 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 18

Conseillers présents : 11

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Adjoint
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN (arrivée à 19h45 pour le vote du point n°7 avec procuration à Mme Viviane PAULEN pour les points n°1 à 6), Marie GASSER, Marianne LAVERT, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH.

Conseillers absents : 7

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER, David BEUCHER, Aurélien ALETON.
M. Michel ETTLINGER qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT.
M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN
M. François GUILLEREY qui donne procuration à Mme Marie GASSER.

Date de la convocation : 25 novembre 2024

Secrétaire de séance : Sarah JEOFFROY

Délibération N°DEL-030-2024

5. Institutions et vie politique
5.7 Intercommunalité

OBJET : Modification des statuts du SICTEU de Hochfelden et Environs

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du SICTEU de Hochfelden et Environs en date du 14.10.2024 portant modification de ses statuts annexée à la présente délibération,

Vu les statuts modifiés annexés à la présente délibération,

Considérant que le conseil municipal dispose de 3 mois pour se prononcer sur cette modification de statuts


DECIDE

- **DE VALIDER** les nouveaux statuts du SICTEU de Hochfelden et Environs tels que votés par son comité directeur,

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Sarah JEOFFROY



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le **04 DEC. 2024**

de la publication
et de la mise en ligne le **04 DEC. 2024**

Le Maire :
Xavier ULRICH



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 décembre 2024 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 18

Conseillers présents : 11

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Adjoint
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN (arrivée à 19h45 pour le vote du point n°7 avec procuration à Mme Viviane PAULEN pour les points n°1 à 6), Marie GASSER, Marianne LAVERT, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH.

Conseillers absents : 7

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER, David BEUCHER, Aurélien ALETON.
M. Michel ETTLINGER qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT.
M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN
M. François GUILLEREY qui donne procuration à Mme Marie GASSER.

Date de la convocation : 25 novembre 2024

Secrétaire de séance : Sarah JEOFFROY

Délibération N°DEL-031-2024

7. Finances locales
7.10 Divers

OBJET : Convention pour les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif de la salle polyvalente et du club house

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du SICTEU de Hochfelden et Environs en date du 14.10.2024 relative à la convention pour les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif de la salle polyvalente et du club house,

Considérant que le coût estimé des travaux est le suivant :

MO : 10 000 € HT soit 12 000 € TTC

Travaux et mise à jour du plan d'assainissement : 131 000 € HT soit 157 200 € TTC

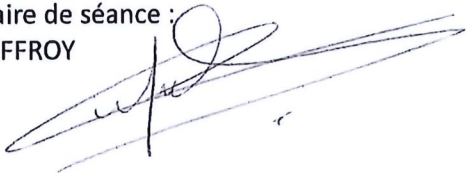
DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention susmentionnée,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à la signer ainsi que tout avenant à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Sarah JEOFFROY



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 04 DEC. 2024

de la publication
et de la mise en ligne le 04 DEC. 2024

Le Maire :
Xavier ULRICH



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 décembre 2024 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 18

Conseillers présents : 11

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Adjoint
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN (arrivée à 19h45 pour le vote du point n°7 avec procuration à Mme Viviane PAULEN pour les points n°1 à 6), Marie GASSER, Marianne LAVERT, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH.

Conseillers absents : 7

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER, David BEUCHER, Aurélien ALETON.
M. Michel ETTLINGER qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT.
M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN
M. François GUILLEREY qui donne procuration à Mme Marie GASSER.

Date de la convocation : 25 novembre 2024

Secrétaire de séance : Sarah JEOFFROY

Délibération N°DEL-032-2024

3. Domaine et patrimoine
3.3 Locations

OBJET : Fermage de biens communaux

- VU** la délibération du Conseil Municipal du 8 juillet 2024, renouvelant le fermage des biens communaux pour la période 2023-2032 renouvelable une seule fois par tacite reconduction pour neuf ans;
- VU** la demande en date du 22 novembre 2024 de M. SCHWEBEL Emmanuel pour la location des parcelles suivantes, cadastrées :
- Ban de SCHWINDRATZHEIM
Section 47, parcelle n°147, lieudit « Gruensried » – 5.73 et 6.80 ares de terrain
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 25 février 1997 fixant les règles d'attribution des biens communaux ;

CONSIDERANT que ces parcelles sont attenantes à des parcelles déjà louées par M. SCHWEBEL Emmanuel et qu'il n'y a pas d'autres demandes pour lesdites parcelles;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de louer à Monsieur SCHWEBEL Emmanuel, domicilié à Schwindratzheim, 6 rue des champs, à compter du 11 novembre 2024, pour la durée restante du bail, soit jusqu'au 10 novembre 2032, les parcelles suivantes, cadastrées :

Ban de SCHWINDRATZHEIM

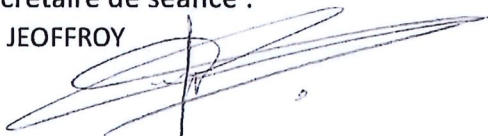
Section 47, parcelle n°147, lieudit « Gruensried » – 5.73 et 6.80 ares de terrain ;

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :

Sarah JEOFFROY



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le

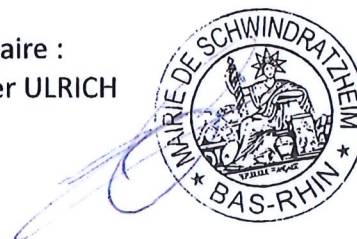
04 DEC. 2024

de la publication
et de la mise en ligne le

04 DEC. 2024

Le Maire :

Xavier ULRICH



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 2 décembre 2024 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **11**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Adjoint
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN (arrivée à 19h45 pour le vote du point n°7 avec procuration à Mme Viviane PAULEN pour les points n°1 à 6), Marie GASSER, Marianne LAVERT, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH.

Conseillers absents : **7**

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER, David BEUCHER, Aurélien ALETON.
M. Michel ETTLINGER qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT.
M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN
M. François GUILLEREY qui donne procuration à Mme Marie GASSER.

Date de la convocation : 25 novembre 2024

Secrétaire de séance : Sarah JEOFFROY

Délibération N°DEL-033-2024

7. Finances locales
7.10 Divers

OBJET : Admissions en non-valeur

VU la liste des non-valeurs présentée par le trésor public

CONSIDERANT que les crédits nécessaires figurent au compte 6541

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ADMETTRE** en non-valeur la somme de 250 € relative au titre 342 de 2019.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Sarah JEOFFROY



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception **04 DEC. 2024**
en S/Préfecture le

de la publication
et de la mise en ligne le **04 DEC. 2024**

Le Maire :
Xavier ULRICH



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 décembre 2024 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 18

Conseillers présents : 11

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Adjoint
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN (arrivée à 19h45 pour le vote du point n°7 avec procuration à Mme Viviane PAULEN pour les points n°1 à 6), Marie GASSER, Marianne LAVERT, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH.

Conseillers absents : 7

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER, David BEUCHER, Aurélien ALETON.
M. Michel ETTLINGER qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT.
M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN
M. François GUILLEREY qui donne procuration à Mme Marie GASSER.

Date de la convocation : 25 novembre 2024

Secrétaire de séance : Sarah JEOFFROY

Délibération N°DEL-034-2024

7. Finances locales
7.10 Divers

OBJET : Dépenses à l'article 6232 « fêtes et cérémonies »

Le Maire rappelle qu'il est demandé aux Collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

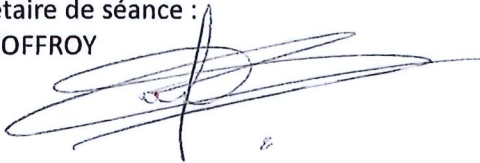
- **APPROUVE** la prise en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » du Budget Principal pendant la durée du mandat actuel :
- Collations ou repas à l'issue des réunions du Conseil Municipal, des Commissions, des groupes de travail,
 - Réceptions ou repas concernant le Personnel communal, des Élus,

- Vins d'honneur, repas ou réceptions en l'honneur de personnalités eu égard aux services rendus ou à l'occasion de la remise de distinctions ou de départ à la retraite,
- Inauguration d'un équipement communal,
- Toute intendance lors d'animations spécifiques,
- Cadeaux offerts par la Collectivité à l'occasion d'événements familiaux, d'évènements liés à la carrière ou tout autre évènement important (Noël, etc.) aux agents en position d'activité (fonctionnaire titulaire ou stagiaire, contractuel de droit public sur un poste permanent ou sur un poste de remplacement depuis au moins 4 mois, contractuel de droit privé) ou toute personne ayant un lien privilégié avec la Collectivité et dont le montant unitaire maximal est fixé à 600 €.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Sarah JEOFFROY



Le Maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le

04 DEC. 2024

de la publication
et de la mise en ligne le

04 DEC. 2024

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 décembre 2024 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 18

Conseillers présents : 11

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Adjoint
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN (arrivée à 19h45 pour le vote du point n°7 avec procuration à Mme Viviane PAULEN pour les points n°1 à 6), Marie GASSER, Marianne LAVERT, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH.

Conseillers absents : 7

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER, David BEUCHER, Aurélien ALETON.
M. Michel ETTLINGER qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT.
M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN
M. François GUILLEREY qui donne procuration à Mme Marie GASSER.

Date de la convocation : 25 novembre 2024

Secrétaire de séance : Sarah JEOFFROY

Délibération N°DEL-035-2024

8. Domaines de compétences par thèmes
8.9 Culture

OBJET : Convention avec la CEA en faveur du développement des bibliothèques en Alsace

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention de partenariat proposé par la CEA pour le développement des bibliothèques en Alsace,

Considérant que cette convention permet de formaliser les engagements des partenaires relatifs aux actions à entreprendre localement pour la bibliothèque communale.

DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention susmentionnée,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à la signer ainsi que tout avenant à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Sarah JEOFFROY



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le

04 DEC. 2024

de la publication
et de la mise en ligne le

04 DEC. 2024

Le Maire :
Xavier ULRICH



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 décembre 2024 à 19h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 18

Conseillers présents : 11

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Viviane PAULEN, Valentin GEBHARDT, Adjoint
Mmes et MM. Isabelle QUIRIN (arrivée à 19h45 pour le vote du point n°7 avec procuration à Mme Viviane PAULEN pour les points n°1 à 6), Marie GASSER, Marianne LAVERT, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Sarah JEOFFROY, Françoise TAESCH.

Conseillers absents : 7

Absents excusés : Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER, David BEUCHER, Aurélien ALETON.

M. Michel ETTLINGER qui donne procuration à M. Valentin GEBHARDT.

M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN

M. François GUILLEREY qui donne procuration à Mme Marie GASSER.

Date de la convocation : 25 novembre 2024

Secrétaire de séance : Sarah JEOFFROY

Délibération N°DEL-036-2024

3. Domaine et patrimoine
3.3 Locations

OBJET : Gestion des salles communales

Considérant que l'association ACSS en charge de la gestion des salles n'assumera plus ce rôle à compter du 1^{er} septembre 2024,

Considérant que le Conseil Municipal devra décider des modalités de gestion des salles,

M. le Maire propose les modalités suivantes :

- La gestion des salles sera réalisée directement par la Commune

- La liste des locaux loués sera la suivante :

Centre culturel	Salle polyvalente
Salle RDC	Salle RDC
Salle 2 ^{ème} étage	Cuisine
Bar	Buvette
Cuisine	Salle sud 1 ^{er} étage
Loges	Salle nord 1 ^{er} étage

- Les tarifs de location :

Salle polyvalente

Locations par jour	
Local	Schwindratzheim
Salle RDC	600,00 €
Salle RDC + buvette + cuisine	680,00 €
Salle sud 1er étage	100,00 €
Dégrèvements	
Manifestation 2 ^e jour	-50%
Manifestation 3 ^e jour	-75%
Options (par manifestation)	
Podium	100,00 €
Piste de danse	200,00 €

Les locations par jour sont réservées aux associations et organismes ayant une activité à Schwindratzheim.

Il n'y aura pas de location aux particuliers.

Locations annuelles (1h/semaine)		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC	180,00 €	240,00 €
Salle sud 1er étage	100,00 €	150,00 €

Il n'y aura pas de location aux particuliers.

Location annuelle par association	
Salle nord 1er étage	240,00 €

Forfaits nettoyage	
Cuisine	80,00 €
Buvette	50,00 €
Salle sud 1er étage	20,00 €
Salle RDC	150,00 €
Sanitaires	80,00 €

Centre culturel

Locations par jour		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC entière (scène, loges, vidéo et sono incluses)	200,00 €	280,00 €
Salle moyenne (coté scène)	125,00 €	180,00 €
Bar	30,00 €	40,00 €
Cuisine	100,00 €	120,00 €
Salle 2ème étage	50,00 €	75,00 €
Couverts par multiple de 48	15,00 €	15,00 €
Dégrèvements		
Manifestation 2è jour	-50%	
Manifestation 3è jour	-75%	

Locations annuelles (1h/semaine)		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC entière (scène, loges, vidéo et sono incluses)	220,00 €	350,00 €
Salle 2ème étage	75,00 €	120,00 €

Forfaits nettoyage	
Cuisine	75,00 €
Bar	50,00 €
Salle 2ème étage	50,00 €
Salle RDC	75,00 €
Sanitaires	50,00 €

- Les tarifs en cas de détérioration, casse ou perte :

Tarif de remplacement vaisselle (casse ou perte)

Assiette carrée 27 cm	8,00 €
Assiette carrée 24 cm	6,50 €
Assiette creuse 21 cm	6,00 €
Assiette plate	4,00 €
Tasse à thé 15 cl	4,00 €
Sous-tasse thé 14 cm	2,50 €
Corbeille à pain inox	6,50 €
Ramasse couverts	11,50 €
Verre à bière « ballon »	2,00 €
Verre à pied 25 cl	3,00 €
Verre à pied 19 cl	2,50 €
Flûte 16 cl	3,00 €
Fourchette	2,50 €
Couteau	3,25 €
Cuillère à soupe	2,50 €
Cuillère à café	1,50 €
Flûtes (bar)	3,00 €

Tout autre dégât, casse ou perte sera facturé au tarif réel du renouvellement sur présentation de la facture.

Cela vaut pour la salle polyvalente comme pour le Centre Culturel

- Les cas de gratuité et les tarifs spéciaux :

L'accès aux salles sera gratuit pour :
La Mairie de Schwindratzheim
La Bibliothèque municipale de Schwindratzheim
Les écoles de Schwindratzheim
Les kermesses des écoles et périscolaires de Schwindratzheim
Le Don du Sang
Les Œuvres caritatives
Le Peloton Motorisé Autoroutier de Schwindratzheim pendant 0,5 jours/semaine (salle polyvalente)
Les compétitions sportives officielles (salle polyvalente)
Les créneaux d'entraînement sportif des mineurs (salle polyvalente)
Les AG et réunions de comité (dans la limite de 12/an) des associations de Schwindratzheim ainsi que des instances dont elles sont membres

Tarifs spéciaux	
FDMJC	5,00€/h pour 10h/jour maximum

- Les tarifs de facturation de l'énergie consommée dans les salles

ELECTRICITE	Kwh	0,20 €
	Jeton 1/2 h	1,00 €
GAZ	M3	0,50 €
	Jeton 1/2 h	7,50 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve l'ensemble des propositions énoncées ci-dessus
- Charge M. le Maire de définir les conditions de location (règlement des salles, contrats, états des lieux...)

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Sarah JEOFFROY



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le

04 DEC. 2024

de la publication
et de la mise en ligne le

04 DEC. 2024

Le Maire :
Xavier ULRICH



